

## *Le Ministre d'état*

Paris, le 01/04/19

Madame, Monsieur,

Les pouvoirs publics ont besoin pour impulser et accompagner la transition écologique et énergétique, de cadres ayant une légitimité technique indiscutable, se situant à la pointe de l'action publique et capables de coordonner et d'intégrer des politiques complexes au plus près des territoires, en prenant en compte la diversité des enjeux et des acteurs.

A ce titre, j'attache une importance toute particulière au corps des Ingénieurs des travaux publics de l'État (ITPE), que vous représentez. Le corps des ITPE est, en effet, le principal corps technique d'encadrement supérieur de mon ministère et l'armature technique et managériale de ses services.

J'ai pu constater que les ITPE ont toujours su s'adapter pour répondre aux nouveaux défis qui sont les nôtres. A ce titre, leur formation est essentielle pour développer des compétences en évolution. Je porterai en conséquence le renforcement de la formation initiale et continue à l'ENTPE, pour pérenniser le recrutement d'ITPE en entrée de cet établissement majeur de formation ministérielle.

Ces besoins sont soulignés par les différents employeurs. Pour y répondre, je serai attentif à la poursuite de la mutation du corps qui doit également passer par la définition de parcours professionnels ouverts, au sein de l'État mais également des collectivités, des opérateurs, ... afin de compléter le profil des cadres techniques et leur permettre de travailler à différentes échelles et dans différentes postures.

A cet effet, je vous confirme que je porte activement la demande de dérogation définitive au RIFSEEP qu'avait initiée mon prédécesseur, et que j'ai demandé à mes services de travailler à la mise en œuvre d'un régime indemnitaire spécifique aux corps de la filière technique du ministère, qui aura la caractéristique d'être lié au grade, versé en année courante et revalorisé par rapport au système actuel de l'ISS et de la PSR.

J'ai d'ores et déjà obtenu que cette revalorisation soit a minima équivalente à la compensation de la suppression des mois de réductions d'ancienneté qu'a entraînée le protocole PPCR.

Les parcours développés par les ITPE devront également permettre de doter le ministère d'un vivier de potentiels pouvant accéder aux responsabilités les plus importantes, sur le terrain comme en administration centrale, et maîtrisant les enjeux d'un environnement institutionnel en profonde évolution.

A ce titre, j'ai pu constater que les évolutions du statut particulier du corps des ITPE, actées en 2017, étaient largement insuffisantes en matière de perspectives offertes aux ingénieurs des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> niveaux.

Dans l'attente d'une évolution statutaire significative, j'ai donné pour instruction à mes services de proposer, sans attendre, une rénovation ambitieuse de l'emploi d'Ingénieur en Chef des TPE, portant le point culminant de l'ICTPE du 1<sup>er</sup> groupe à HEB. J'ai donné instruction, par ailleurs, de conserver la gestion de cet emploi comme celle d'un grade, afin de trouver l'articulation la plus harmonieuse et la plus efficiente possible avec le grade à accès fonctionnel nouvellement créé. Mes services ont démarré avec enthousiasme et efficacité sa mise en œuvre.

Je me fais fort d'obtenir du ministère de l'Action et des Comptes Publics la réouverture des groupes I, II et III des emplois de Direction d'Administration Territoriale de l'État et des emplois fonctionnels d'experts de haut niveau et de directeur de projet.

Cette nouvelle organisation, à terme, du 3<sup>e</sup> niveau pour le corps des ITPE nécessitera de consolider la dynamique actuelle du corps ; cela passera notamment par la fixation d'un taux pro/pro ambitieux pour l'avancement à IDTPE, pour le prochain triennal, permettant de maintenir l'équilibre entre la valorisation des parcours les plus dynamiques et la reconnaissance des parcours accomplis, en fin de carrière.

Enfin, en lien avec le renforcement de l'attractivité de l'ENTPE qui m'est chère, la revalorisation des échelons d'élèves-ingénieurs des TPE, apparemment oubliée dans la dernière évolution statutaire, me paraît incontournable. Dans le même esprit, j'ai décidé de rétablir les conditions de reclassement des TSDD promus ITPE, en vigueur avant 2017.

Soucieux d'un dialogue social de qualité, je vous informe, enfin, que je souhaite pouvoir aborder l'ensemble de ces évolutions majeures, à la fois pour le corps des ITPE et pour mon ministère, dans le cadre de la Commission Administrative Paritaire nationale du corps, étant particulièrement attentif à son bon fonctionnement et à la transparence des décisions qui en sont issues.

Très attentif à la concrétisation de l'intégralité de ces mesures, je vous prie de bien vouloir passer un excellent 1<sup>er</sup> avril.

Le Ministre d'état

